



Donation entre époux concerne t'il les enfant

Par **roko66**, le **21/09/2008** à **15:11**

bonjour

Dans un contrat de donation entre époux signé devant notaire.
la personne des deux époux restant reste t'elle la seul héritier des bien du défient ou une part revient il au enfants.
merci de me donner votre avis.

cordialement roko66

Par **Visiteur**, le **21/09/2008** à **19:05**

La donation entre époux offre 3 options classiques:

- Usufruit total sur la succession (la plus fréquente)
- La quotité disponible en pleine propriété (50% avec 1 enfant, 1/3 avec 2 enfants, 1/4 à partir de 3 enfants).
- 1/4 en pleine propriété et 3/4 en usufruit